



# DÉLIBÉRATION

## du 24 février 2025

|   |   |
|---|---|
| Présents : 23<br>Excusés : 2<br>2 pouvoirs<br>Absents : /<br>Votants : 25<br>En exercice : 25   | <b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .   |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,<br>Le <u>27 FEV. 2025</u><br>Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u><br>Notifiée, le | <b>Étaient présents</b> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU<br><b>Étaient absents excusés</b> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN),<br><b>Assistaient également au titre des services</b> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX<br><b>Secrétaire de séance</b> : Laurence BERNARD TANGUY<br><b>Date de la convocation</b> : 18 février 2025 |
| <b>Délibération n°25.1.21</b>   | <b>URBANISME - BÂTIMENTS</b><br><i>Bâtiments – Approbation de la convention pour la mise à disposition de services quant à l'accompagnement de la Commune de MESANGER pour la réalisation de projets photovoltaïques – parking derrière la Maison de l'Enfance</i>  |

Madame Le Maire rappelle aux élus l'article 40 de la loi APER du 10 mars 2023 portant sur l'obligation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur les parcs de stationnement extérieurs existants. **À ce titre, le parking situé à l'arrière de la Maison de l'Enfance a été identifié en tant que zone d'accélération pour l'installation de panneaux photovoltaïques.**

Territoire d'énergie 44 propose un accompagnement pour la réalisation de ce projet. La commission urbanisme – bâtiment propose de retenir un accompagnement sur la mission de base, à savoir :

- AMO pour la maîtrise d'œuvre, le CT et le CSPS
- Vérification des livrables – phase APD
- Assistance lors des réunions – phase APD
- Assistance dans les démarches administratives.

Le coût de la mission est de 2 400€.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'avis de la commission urbanisme - bâtiments en date du 21 janvier 2025,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Laurence BERNARD TANGUY  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU

